



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement**

Distr.
GENERALE

DP/CP/PRC/3/EXTENSION II
12 mars 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarantième session
1-18 juin 1993, New York
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

PLANIFICATION ET EXECUTION DES PROGRAMMES

Programmes de pays, programmes multinationaux et programme mondial

PROLONGATION DU TROISIEME PROGRAMME DU CONGO

<u>Période de prolongation</u>	<u>Ressources</u>	<u>Dollars</u>
1993	CIP pour la période de prolongation	650 000

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. JUSTIFICATION	1 - 5	2
II. OBJECTIFS	6 - 9	3
III. DESCRIPTION DU PROGRAMME	10 - 21	3
IV. RECAPITULATIF FINANCIER		5
V. RECOMMANDATION	22	6

I. JUSTIFICATION

1. Le Gouvernement du Congo demande l'extension du troisième programme du pays, jusqu'en 1993, une première extension ayant été accordée par l'Administrateur pour l'année 1992, compte tenu de la situation politique du pays. Ce troisième programme (1988-1991) a porté sur un montant de 6 501 millions de dollars.

2. La revue à mi-parcours du troisième programme du Congo d'avril 1990 a permis de constater que l'exécution du programme, quoique conforme aux priorités définies par le Gouvernement, s'est déroulée dans un contexte de crise généralisée, tant sur le plan institutionnel qu'économique et social, ce qui a considérablement compromis les engagements financiers du Gouvernement et lourdement pesé sur les résultats. Aussi, une part importante des activités dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des entreprises publiques, qui devait être cofinancée par le Gouvernement par le biais d'un prêt de la Banque mondiale, n'a-t-elle pu être menée à terme. Ceci a provoqué des dépenses non programmées du PNUD, financées par le futur programme.

3. Cependant, et en dépit de ces handicaps, la revue a conclu que le troisième programme s'est acquitté, en grande partie, des tâches qui lui étaient initialement dévolues et qu'il a su répondre aux sollicitations du Gouvernement. Celui-ci a, en effet, exprimé sa satisfaction quant au déroulement de la coopération entre le PNUD et le Gouvernement. Les objectifs prioritaires retenus dans ce programme concernaient : le développement agricole et forestier; la restructuration et le renforcement de la gestion des entreprises; la coordination de l'aide et la planification économique; et le développement social et des ressources humaines.

4. Pendant la première période de prolongation courant 1992, de nouveaux axes de coopération se sont dégagés en réponse aux problèmes induits par la crise. Il a été nécessaire de libéraliser l'économie face à la lutte contre le chômage par la formation et l'apprentissage; de protéger la biodiversité du Congo; d'intensifier la lutte contre la pandémie du syndrome d'immunodéficience acquise (sida); de renforcer la politique nationale de soins de santé primaires; et de contribuer à la promotion de la femme. L'année de prolongation a permis la consolidation des actions majeures entreprises par les projets en cours d'exécution, la clôture de certains projets, la capitalisation des résultats obtenus dans l'exécution du troisième programme du pays et le lancement d'initiatives qui préfigurent le quatrième programme, en concertation avec les autres bailleurs de fonds.

5. Une conférence nationale souveraine (25 février au 10 juin 1991) a reconnu la situation catastrophique du pays : déséquilibres structurels de l'économie; pléthore des effectifs de la fonction publique et faillite du secteur d'Etat; et faiblesse des activités économiques privées. Pendant la période de transition (juin 1991 à août 1992), la situation socio-économique s'est de plus en plus détériorée, au point que le Congo s'est trouvé en état de cessation de paiements. Sur le plan interne, cela s'est traduit par des retards de paiement de salaires et sur le plan externe par le blocage des financements extérieurs.

II. OBJECTIFS

6. Durant la Conférence nationale, une série d'actes ont été pris en vue d'assainir les finances publiques, restaurer les équilibres fondamentaux de l'économie et imprimer au Gouvernement des orientations politico-économiques nouvelles, en rupture avec l'accent mis jusqu'alors sur le rôle prépondérant de l'Etat dans la promotion et le développement des activités économiques. La Conférence a également mis l'accent sur la nécessité de procéder à la réorganisation en profondeur de certains secteurs, tels que l'éducation et la santé publique.

7. En décembre 1991, le Gouvernement de transition a adopté un programme de stabilisation et de relance économique s'appuyant sur toute une série de mesures d'ordre structurel, allant de la réduction de la masse salariale (déflation de la fonction publique) à la restructuration du secteur public, y inclus la privatisation, en passant par la recherche de solutions au problème de la dette extérieure et enfin la création d'emplois par la promotion du secteur privé.

8. Il est à noter que les actions proposées dans le programme de relance et de stabilisation économique n'ont connu aucun début de réalisation pendant la période de transition. Le Président de la République, élu au mois d'août 1992, a présenté un projet s'articulant autour d'un programme d'ajustement structurel et reprenant l'essentiel des mesures contenues dans le programme de relance. L'accent est mis sur une relance de l'économie qui passe notamment par le désengagement de l'Etat, la privatisation des entreprises étatiques, la promotion du secteur privé, l'encouragement de l'initiative privée et le renforcement des capacités d'études prospectives. Le PNUD pourra contribuer à renforcer les capacités nationales de gestion macro-économique et de planification stratégique.

9. Depuis la mi-1992, des changements de gouvernement continuent à avoir lieu et des nouvelles élections législatives sont prévues pour février 1993 qui aboutiront à la formation d'un nouveau gouvernement. La période d'extension pour l'année 1993 permettra aux autorités de parachever, en relation avec le PNUD, la préparation du programme du pays. Elle permettra également au Gouvernement, au PNUD et aux donateurs de poursuivre le processus d'analyse et programmation nationales de la coopération technique (NATCAP), cadre stratégique approprié de mobilisation des ressources extérieures, de coordination de l'aide et de renforcement des capacités de gestion nationales.

III. DESCRIPTION DU PROGRAMME

10. La dynamique du troisième programme doit être corrigée et les activités du PNUD, financées sur des fonds du chiffre indicatif de planification (CIP), s'inscriront dans le contexte des priorités dégagées par le Gouvernement.

11. Deux projets du troisième programme continueront respectivement dans les secteurs du développement rural et de la protection de l'environnement :

a) Le projet PRC/89/002, "Développement du Mayombe", exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le contexte de son programme "Homme et biosphère", concerne la gestion de la réserve de Dimonika. Cette action trouvera sa continuation dans

le cadre d'un programme financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), géré conjointement par la Banque mondiale et le PNUD. Au niveau plus global, le PNUD soutiendra la préparation d'un Plan national d'action pour la protection de l'environnement (PNAE) et pour assurer la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement (CNUED) et, en particulier, de l'Agenda 21. Des ressources additionnelles pourront être disponibles à cet effet;

b) Le projet PRC/87/002, "Vulgarisation agricole", continuera ses activités, visant la mise en place du système national de vulgarisation et de recherche d'adaptation agricoles. L'implantation de ce programme demeure néanmoins conditionnée par la mobilisation effective du cofinancement du Gouvernement, sur le crédit de la Banque mondiale, permettant l'extension à l'échelle nationale du système de vulgarisation, la redynamisation de la production paysanne afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

12. Le Programme alimentaire mondial (PAM) poursuivra son appui aux actions entreprises dans le monde rural, notamment à la mise en place du système de vulgarisation et de recherche appliquée, le développement de la pisciculture rurale, l'aménagement forestier et la conservation de l'environnement.

13. Depuis bientôt six ans, le Gouvernement du Congo promet de désengager l'Etat des activités industrielles et commerciales et de promouvoir le rôle que peut occuper le secteur privé dans ces domaines. Avec le concours du PNUD et d'autres bailleurs de fonds, il souhaite mettre en oeuvre un programme d'encadrement et de support intensifs à l'entrepreneuriat national des petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI) de production et de commerce pour tirer réellement parti du rôle que peut représenter le secteur privé dans la redynamisation de l'économie nationale.

14. Le Gouvernement et le PNUD ont déjà établi les grandes lignes d'un programme-cadre d'assistance aux PME/PMI en association étroite avec la Communauté économique européenne (CEE) et d'autres partenaires tels que les Gouvernements de l'Allemagne et de la France. Cette action devrait permettre de créer un environnement meilleur et incitatif pour les PME/PMI et de sensibiliser les pouvoirs publics et les opérateurs économiques à l'action de promotion des PME/PMI et du secteur privé.

15. Ce programme PME/PMI fera appel à l'expérience du PNUD, ainsi qu'à trois agences du système des Nations Unies [le Bureau international du Travail (BIT), le Centre du commerce international (CCI) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI)]; il tiendra également à valoriser le secteur agro-alimentaire et l'industrie; et il favorisera la création d'emplois et encouragera la formation professionnelle. Une contribution du PNUD dans le cadre du Programme de gestion du développement (MDP) est aussi proposée en vue de créer l'environnement législatif et réglementaire optimal pour le développement du secteur privé.

16. Le PNUD fournira ainsi le support nécessaire pour favoriser une approche globale et conjointe du Gouvernement et de ses partenaires à la promotion du secteur privé. Compte tenu du contexte socio-politique actuel et du processus de transformation en cours, cet objectif paraît être prioritaire pour le prochain programme du pays.

17. Le démarrage d'un programme d'appui à la gestion macro-économique est prévu en 1993 dans le cadre duquel est envisagée à terme la formulation d'un programme compréhensif financé par la communauté internationale pour renforcer les capacités congolaises dans les domaines de l'analyse, de la gestion et de la planification stratégique. Une mission est prévue en 1993 pour identifier les besoins en matière de coopération technique et pour appuyer le Gouvernement dans l'introduction des réformes économiques et financières pour enlever les déséquilibres structurels et pour stabiliser la situation financière du pays.

18. Le Gouvernement, ayant fait ressortir la nécessité absolue d'entreprendre des actions précises et ciblées pour l'intégration de la femme dans la vie économique et sociale du pays, souhaite entreprendre avec le PNUD des interventions dans ce sens en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) locales et d'autres groupements communautaires, aux niveaux rural et urbain.

19. Dans le domaine de la lutte contre le sida, l'assistance du PNUD est sollicitée pour viser, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres partenaires, l'éducation populaire et préventive en appui au programme national de lutte contre le sida, tout en mettant l'accent sur l'impact socio-économique du fléau sur le processus de développement du pays.

20. Il est par ailleurs admis que le Gouvernement pourra envisager la possibilité d'utiliser une partie du CIP pendant cette période de prolongation pour financer la coopération technique lors des prochaines élections, ainsi qu'une assistance éventuelle pour renforcer le processus de démocratisation du Congo.

21. Le Gouvernement a l'intention de soumettre le quatrième programme par pays au Conseil d'administration lors de la quarante et unième session. Entre-temps, l'Administrateur estime que l'extension du présent programme est bien justifiée et recommande au Conseil de l'approuver.

IV. RECAPITULATIF FINANCIER

RESSOURCES ESTIMATIVES PRISES EN COMPTE POUR LA PROGRAMMATION

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
A. <u>Programme du pays en cours</u>		
CIP du quatrième cycle	6 501	
Report du troisième cycle	(126)	
Dépenses estimées en 1992	800	
Report du quatrième cycle	1 433	

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Partage des coûts		
Programme	1 600	
Projet	<u>93</u>	
Total partiel		<u>10 301</u>
 B. <u>Besoin prévisionnel de ressources pour la période de prolongation</u>		
CIP	650	
Participation aux coûts	<u>290</u>	
TOTAL		<u>11 241</u>
 C. <u>Ressources du cinquième cycle disponibles après la période de prolongation</u>		
CIP du cinquième cycle	6 060	
Report du CIP du quatrième cycle	(1 433)	
Dépenses estimatives pour 1992	(800)	
Prolongation pour 1993	<u>(650)</u>	
Total CIP disponible après extensions		<u>3 177 ^a</u>
Partage des coûts	<u>290</u>	
TOTAL		<u>3 467</u>

^a De ce montant, seulement 1 662 000 dollars sont disponibles pour la programmation à cause de la réserve non programmée de 25 % (ou 1 515 000 dollars).

V. RECOMMANDATION

22. L'Administrateur recommande que le Conseil d'administration approuve la prolongation du troisième programme du pays pour le Congo pour un an à compter du 1er janvier 1993.
